CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Métiers du football)

Gestion courante d'une organisation sportive

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Football, veuillez visiter :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Football

EP2 : Participation au fonctionnement d’une organisation sportive

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-MF-EP2 • Durée : **1 h 30** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une situation contractuelle (3 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique de l’événement (3 questions) **Page 5**

3. Gestion économique et évaluation de l’événement (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://capfootball.fr/assets/annales/cap-football/Gestion courante d'une organisation sportive/2026/CAP (Métiers du football) - Gestion courante d'une organisation sportive - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse juridique d’une situation contractuelle

L’Association Sportive du Parc a commandé 5 000 flyers à l’imprimerie Loire-Print, avec une date de livraison déterminante pour son tournoi. Après une mise en demeure, la livraison a eu lieu en retard et le club a notifié la résolution du contrat ; le FC Valmont, tiers au contrat, affirme avoir subi un préjudice.

Qualification des faits

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les personnes concernées, le contrat et les faits, puis formulez le problème de droit auquel le club doit répondre. Distinguez la situation de l’Association Sportive du Parc de celle du FC Valmont, qui n’est pas partie au contrat d’impression.

L’Association Sportive du Parc, association loi 1901, et Loire-Print sont les parties à un contrat de commande d’impression : le club commande 5 000 flyers et l’imprimeur s’engage à les livrer au plus tard le 5 septembre. Le club est créancier de la livraison, Loire-Print en est le débiteur. Le FC Valmont, qui n’a pas signé le contrat, est un tiers. Problème de droit : le retard permet-il au club de résoudre le contrat et le tiers peut-il obtenir réparation ? Attention, les documents se contredisent : le tournoi est prévu le 12 septembre, mais certains passages qualifient la livraison du 9 septembre d’« après la manifestation ».

DR 1 : qualification et problème de droit

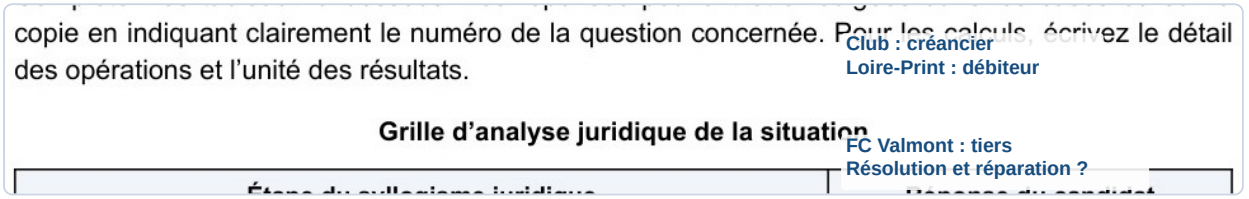

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le club et Loire-Print sont liés par le contrat ; le FC Valmont est tiers. La livraison du 9 septembre est avant le tournoi du 12 septembre, malgré la mention contraire de certains documents.

Règles de droit

Question 1.2. À l’aide du DT 1, énoncez les règles de droit applicables à l’inexécution contractuelle et à la résolution par notification. Présentez également la règle dégagée par l’arrêt de la Cour de cassation reproduit dans le document et précisez en quoi elle concerne un tiers au contrat.

Selon l’article 1103, le contrat légalement formé s’impose aux parties. L’article 1217 permet notamment à la partie lésée de demander réparation ou la résolution ; l’article 1224 exige, pour une résolution par notification, une inexécution suffisamment grave. Selon l’article 1226, sauf urgence, une mise en demeure préalable doit fixer un délai raisonnable et annoncer expressément la résolution. La résolution est aux risques du créancier. L’article 1231-1 prévoit des dommages-intérêts en cas d’inexécution ou de retard, sauf force majeure. L’arrêt Boot Shop permet au tiers d’invoquer un manquement contractuel sur le fondement délictuel si ce manquement lui a causé un dommage.

DR 1 : règles de droit applicables

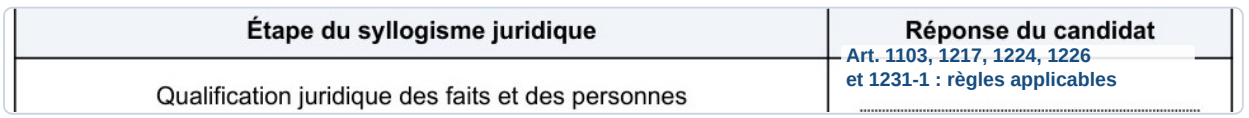

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un tiers peut invoquer un manquement contractuel en responsabilité délictuelle s'il établit qu'il lui a causé un dommage.

Application au cas

Question 1.3. Résolvez la situation en appliquant le syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle de droit et solution motivée pour le club. Indiquez si les conditions décrites permettent au club de soutenir qu'il a résolu le contrat et quelles conséquences il peut demander ou opposer au fournisseur. Pour le FC Valmont, précisez ce qu'il doit établir pour demander réparation et si les données permettent d'en fixer le montant.

1. **Faits et problème :** Loire-Print devait livrer le 5 septembre. La mise en demeure du 6 septembre fixe une dernière échéance au 7 septembre à 18 h et annonce expressément la résolution. La livraison du 9 septembre ne respecte pas ce délai.
2. **Règle et solution :** puisque la date était déterminante et le délai final dépassé, le club peut soutenir que l'inexécution est suffisamment grave et que la résolution notifiée est fondée. Il peut opposer la résolution au paiement et réclamer réparation d'un préjudice prouvé. Les 100 € TTC de flyers de remplacement ne sont indemnisables que si leur coût et leur lien avec le manquement sont établis.
3. **Tiers :** le FC Valmont doit prouver le manquement, son dommage personnel et le lien de causalité. Aucun montant ni justificatif n'étant fourni, son indemnisation ne peut être chiffrée. La contradiction sur la date de la manifestation doit être prise en compte dans l'appréciation du préjudice lié à une livraison prétendument postérieure au tournoi.

DR 1 : solution et situation du tiers

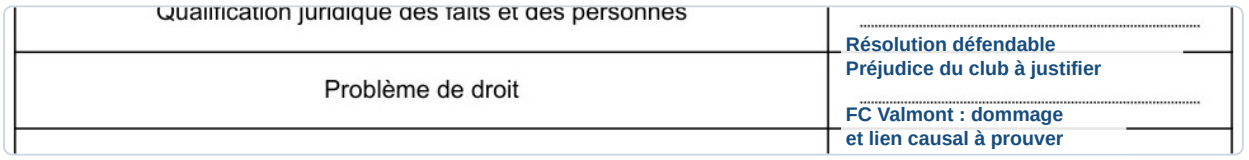

✓ RÉPONSE À RETENIR

La résolution est défendable après le délai de mise en demeure. Le club doit prouver son préjudice ; le FC Valmont doit établir le sien et son lien causal, sans montant chiffrable ici.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Analyse managériale et stratégique de l’événement

L’Association Sportive du Parc prépare un tournoi U13 et U15 pour 16 équipes et envisage d’en faire un rendez-vous annuel. Les documents décrivent les ressources et contraintes du club, son environnement, les facteurs PESTEL, le calendrier de préparation et les besoins de communication.

Diagnostic stratégique et PESTEL

Question 2.1. Réalisez un diagnostic stratégique synthétique du tournoi en indiquant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Classez ensuite les facteurs utiles selon les dimensions PESTEL et expliquez brièvement leur effet sur l’organisation ou la fréquentation.

Le SWOT distingue les ressources et limites internes des occasions et risques externes. Les effectifs, les deux terrains et le positionnement jeunesse soutiennent le projet ; la disponibilité des bénévoles et les confirmations à obtenir restent des points de vigilance. Le tableau PESTEL reprend les facteurs du DT 2 et leur incidence concrète sur l’organisation ou la fréquentation.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
260 licenciés, dont 110 jeunes ; deux terrains.	Disponibilité réduite des bénévoles ; nombre mobilisable non confirmé.	Intérêt local pour les activités destinées aux jeunes.	Deux autres événements sportifs en septembre.
24 bénévoles réguliers, deux salariés ; club de proximité axé sur la formation.	Équipes et prestataires encore à confirmer.	Soutien confirmé du commerce local : 600 €.	Météo incertaine le jour du tournoi.

PESTEL	Incidence sur le tournoi
Politique et institutionnel	Respecter les règles de réservation et les consignes de la collectivité.
Économique	Le pouvoir d’achat peut freiner la participation ; le partenaire apporte 600 €.
Socioculturel	L’intérêt pour les activités jeunesse peut favoriser la fréquentation.
Technologique	L’inscription en ligne facilite les démarches ; conserver un contact téléphonique.
Environnemental	Anticiper la météo et organiser la gestion des déchets.
Légal	Vérifier les autorisations, l’assurance et la sécurité des participants.

Diagnostic SWOT complété

Tableau de diagnostic stratégique du tournoi

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
260 licenciés, 110 jeunes	Bénévoles à confirmer	Intérêt pour les jeunes	2 événements concurrents
24 bénévoles, 2 salariés	Équipes et prestataires	Partenaire : 600 €	Météo incertaine

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le tournoi s’appuie sur les ressources du club et le soutien local, mais exige d’anticiper les bénévoles, la concurrence, la météo et les obligations d’organisation.

Choix d’organisation

Question 2.2. À partir du diagnostic, analysez le choix de faire du tournoi un événement annuel. Proposez deux décisions de management permettant de maîtriser les risques liés aux bénévoles et à la concurrence locale, en précisant les ressources ou les partenaires à mobiliser.

Un rendez-vous annuel peut renforcer l’ancrage local, valoriser la formation des jeunes et fidéliser équipes, familles et partenaires. Sa reconduction doit toutefois dépendre du bilan de chaque édition et de la confirmation des moyens disponibles.

1. **Maîtriser le risque bénévole :** confirmer les disponibilités avant le 29 août, répartir les missions et prévoir des remplaçants. Mobiliser les bénévoles réguliers, les deux salariés, la présidente et, si possible, des familles volontaires.
2. **Faire face à la concurrence :** différencier le tournoi par son accueil des U13-U15 et son projet jeunesse, communiquer tôt et rechercher une coordination de calendrier avec les clubs voisins. Mobiliser le salarié coordinateur et le commerce partenaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Reconduire le tournoi après bilan, avec les bénévoles confirmés, des missions réparties et une communication précoce valorisant le projet jeunesse.

Préparation et communication

Question 2.3. Établissez les principales étapes de préparation de l’événement, de la confirmation des prestataires jusqu’au bilan. Proposez un moyen de communication adapté aux familles et un moyen adapté aux partenaires. Pour chacun, indiquez l’information essentielle à transmettre et une vérification à réaliser avant diffusion.

Le calendrier fixe les étapes et les responsables jusqu’au bilan. Le tournoi se tient le 12 septembre 2026, entre la vérification logistique et les bilans postérieurs à l’événement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Échéance	Étape	Responsable indiqué
Avant le 20 août	Confirmer les équipes et les prestataires	Salarié coordinateur
Avant le 29 août	Répartir les missions et vérifier les disponibilités des bénévoles	Présidente et référents bénévoles
Au plus tard le 1er septembre	Diffuser la communication finale	Référent communication
11 septembre	Vérifier le matériel et les installations	Équipe logistique
12 septembre	Accueillir et organiser le tournoi	Équipe mobilisée pour l'événement
Après le 12 septembre	Établir les bilans financier et de fréquentation	Trésorier et salarié coordinateur

Pour les familles, utiliser les canaux du club et le téléphone en complément : transmettre horaires, lieu, inscription et consignes d'accueil, puis vérifier leur exactitude. Pour les partenaires, envoyer une invitation directe précisant l'événement et la visibilité prévue ; vérifier les noms, logos et engagements convenus avant envoi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Confirmer, répartir, communiquer, vérifier les installations, tenir le tournoi le 12 septembre, puis établir les bilans. Adapter les messages aux familles et aux partenaires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Gestion économique et évaluation de l'événement

Le trésorier doit calculer la TVA et le montant TTC de la commande d'impression, puis apprécier le budget prévisionnel du tournoi, dont les recettes et dépenses sont exprimées en TTC. Les données des éditions 2023 à 2025 permettent d'analyser la fréquentation et les inscriptions.

TVA et montant TTC

Question 3.1. Pour la commande initiale de 600 € HT, calculez le montant de la TVA au taux de 20 % et le montant TTC. Présentez le détail du calcul.

La TVA se calcule sur le montant hors taxes : **600 × 20 % = 120 €**. Pour obtenir le montant toutes taxes comprises, on ajoute cette TVA au prix HT : **600 + 120 = 720 € TTC**. La commande initiale revient donc à 720 € TTC, montant inscrit dans le budget prévisionnel. Le calcul distingue bien le prix HT, la taxe et le coût total payé par l'association.

TVA et montant TTC complétés

TVA sur la commande d'impression	600 € × 20 % = ... 120 €	120 €
Montant TTC de la commande	600 € + ... = ... 120 € ; 720	720 €

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> TVA : 120 €. Montant TTC : 720 €.

Budget prévisionnel

Question 3.2. À partir du budget prévisionnel, calculez le résultat prévisionnel de la manifestation et le taux de couverture des dépenses par les recettes, selon la formule recettes prévisionnelles divisées par dépenses prévisionnelles, puis multipliées par 100. Indiquez si le budget est équilibré et proposez une action réaliste si les recettes effectivement encaissées sont inférieures aux prévisions.

Indicateur	Calcul	Résultat
Résultat prévisionnel	2 100 - 1 880	220 €
Taux de couverture	(2 100 ÷ 1 880) × 100	111,7 %

Le taux supérieur à 100 % signifie que les recettes prévues couvrent les dépenses et les dépassent. Le budget est donc excédentaire de 220 €, et non équilibré au sens strict. Si les recettes réelles sont inférieures aux prévisions, le club peut ajuster les achats variables de buvette ou reporter des dépenses non indispensables, après vérification des engagements déjà pris.

Résultat et taux de couverture complétés

Montant TTC de la commande	600 € + ... = ... 220 €	220 €
Résultat prévisionnel du tournoi	2 100 € - 1 880 € = ... 111,7 %	111,7 %
Taux de couverture des dépenses	(2 100 € ÷ 1 880 €) × 100 =	%

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Excédent prévisionnel : 220 €. Couverture des dépenses : 111,7 %. Budget excédentaire.

Fréquentation et indicateurs

Question 3.3. À partir du tableau du DT 3, calculez la moyenne de fréquentation des trois dernières éditions et la variation du nombre de participants entre 2024 et 2025. Déterminez également la part des équipes U13 dans le total des équipes inscrites en 2025 et indiquez un indicateur supplémentaire à relever après l'édition 2026 pour évaluer les résultats.

La moyenne concerne les jeunes joueurs présents, tandis que la part U13 porte sur les équipes inscrites. Les calculs donnent :

- Moyenne de fréquentation : (180 + 210 + 240) ÷ 3 = **210 participants**.
- Variation entre 2024 et 2025 : 240 - 210 = **+30 participants**.
- Part des équipes U13 en 2025 : (10 ÷ 16) × 100 = **62,5 %**.

Après l'édition 2026, le club peut relever le nombre d'équipes effectivement présentes et le comparer à l'objectif de 16 équipes.

Indicateurs de fréquentation complétés

Taux de couverture des dépenses	(2 100 € ÷ 1 880 €) × 100 = ... 210	... % 210
Moyenne des participants de 2023 à 2025	(180 + 210 + 240) ÷ 3 = ... +30	..... +30
Variation des participants entre 2024 et 2025	240 - 210 = ... 62,5 %	..... 62,5 %
Part des équipes U13 en 2025	(10 ÷ 16) × 100 =	%

✓ RÉPONSE À RETENIR

Moyenne : 210 participants. Variation : +30 participants. Équipes U13 en 2025 : 62,5 %.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve CAP Métiers du football, EP2, Édition 2026, code FV-ENT-MF-EP2 dure 1 h 30 et a un coefficient 3. Elle porte sur le tournoi U13-U15 de l'Association Sportive du Parc à Angers : différend contractuel, diagnostic stratégique, organisation et communication de l'événement, calculs budgétaires et indicateurs de fréquentation sont évalués.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La résolution par notification suppose une inexécution suffisamment grave et, sauf urgence, une mise en demeure préalable annonçant expressément la résolution.
- Un tiers peut invoquer un manquement contractuel sur le fondement de la responsabilité délictuelle s'il établit que ce manquement lui a causé un dommage.
- TVA = montant HT × taux de TVA ; montant TTC = montant HT + TVA.
- Taux de couverture des dépenses = (recettes prévisionnelles ÷ dépenses prévisionnelles) × 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les parties au contrat du tiers et qualifier séparément leurs responsabilités et les préjudices allégués.
- Dans le syllogisme juridique, relier chaque règle aux dates, délais, engagements et faits du dossier.
- Pour le diagnostic, séparer les facteurs internes des facteurs externes et justifier leur classement SWOT et PESTEL.
- Présenter les opérations, les unités et les pourcentages ; vérifier que les montants comparés sont tous TTC.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la TVA et le montant TTC de la commande d'impression ?

Multipliez le montant HT par le taux de TVA pour obtenir la taxe, puis ajoutez-la au montant HT. Ici, 600 € × 20 % = 120 € de TVA ; le montant TTC de la commande est donc de 720 €.

Q : Comment interpréter le taux de couverture des dépenses du tournoi ?

Divisez les recettes prévisionnelles par les dépenses prévisionnelles et multipliez par 100. Avec 2 100 € de recettes et 1 880 € de dépenses, le taux est d'environ 111,7 %, ce qui signifie que les recettes prévues couvrent les dépenses.

Q : Comment organiser la préparation et la gestion du temps pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 1 h 30 et répartit 20 points entre les trois parties. Repérez les questions et leurs points, suivez le calendrier de préparation demandé et gardez du temps pour relire les réponses et vérifier les calculs.

Q : Quels critères de présentation et de justification faut-il respecter pour les réponses ?

Appuyez l'analyse sur les faits et les ressources du dossier, structurez le raisonnement juridique en syllogisme et justifiez les choix de diagnostic. Pour les calculs, écrivez les opérations et indiquez les unités des résultats.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capfootball.fr/assets/annales/cap-football/Gestion courante d'une organisation sportive/2026/CAP (Métiers du football) - Gestion courante d'une organisation sportive - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Métiers du football) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Football, classés par épreuve et par année :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Football reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capfootball.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.